

**Réunion du Conseil d'Administration  
du mercredi 06 juillet 2022 à 10h00  
Délibération n°2022-36**

Objet : Taux de cotisation additionnelle applicable aux affiliés auprès du CDG31 pour  
l'exercice 2023

**Ont participé aux décisions**

**Collèges des communes affiliées**

- administrateurs titulaires présents : Mme GEIL-GOMEZ, M. LEFEBVRE, M. GUERRA, Mme TRILLES, M. FONTES, M. SALAT, Mme JARNOLE, M. RASPEAU, Mme GOUSMAR, M. CAMPAGNE, M. CHARLAS, M. LADEVEZE, M. DURAND, Mme ARTIGUES ;
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Mme TRILLES représentée par M. CASSAGNE ;
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Mme COUTTENIER représentée par M. FONTES, Mme DUPRAT représentée par Mme GEIL GOMEZ, Mme GONZALEZ représentée par Mme JARNOLE.

**Collège des établissements publics affiliés**

- administrateurs titulaires présents : néant ;
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. FOUCHIER représenté par M. SIOUTAC ;
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : néant.

**Collège des adhérents article L.452-39 du Code Général de la Fonction Publique**

**Représentants des communes adhérentes**

- administrateurs titulaires présents : M. PARRE, Mme RIEU;
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : néant ;
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : néant.

**Représentants des établissements publics adhérents**

- administrateurs titulaires présents : néant;
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : néant ;
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Mme DOSTE représentée par M. DURAND.

**Représentants du Conseil Départemental de la Haute-Garonne**

- administrateurs titulaires présents : M. BOUTELOUP, Mme LUMEAU-PRECEPTIS ;
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : néant ;
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : néant.

## Contenu délibération

La Présidente rappelle aux membres de l'assemblée la démarche de restructuration et de revalorisation de l'ensemble des recettes versées au CDG31 par les collectivités et établissements publics territoriaux soit affiliés auprès du CDG31, soit adhérents auprès du CDG31 à l'ensemble de missions Article L452-39 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP), soit non affiliés auprès du CDG31.

Dans ce cadre, La Présidente indique que cette démarche est guidée par les objectifs suivants :

- porter une politique de solidarité départementale entre collectivités et établissements publics territoriaux du territoire haut-garonnais ;
- renforcer la qualité des services du CDG31 sur le plan des ressources en expertise et sur celui des moyens (numérisation et sécurité) ;
- maintenir des tarifs applicables aux missions complémentaires à caractère facultatif accessibles pour tous les affiliés auprès du CDG31 ;
- favoriser l'accessibilité aux missions complémentaires à caractère facultatif pour les adhérents auprès du CDG31 à l'ensemble de missions Article L 452-39 du CGFP ;
- améliorer la situation économique de l'établissement dans une visée prospective ;
- promouvoir plus fortement les missions complémentaires à caractère facultatif à destination des non-affiliés, en appliquant des tarifs spécifiques et sous réserve de la disponibilité opérationnelle (priorité aux affiliés puis aux adhérents auprès du CDG31 à l'ensemble de missions Article L 452-39 du CGFP).

La Présidente, dans ce cadre, propose le maintien d'une cotisation additionnelle applicable aux collectivités et établissements publics affiliés et la fixation de ce taux à 0,45%, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Elle précise que soit associé à cette cotisation, le bénéfice pour les assujettis à cette taxe, des missions suivantes :

Accès aux tendances de l'emploi, à des référentiels métiers, mise à disposition d'outils pour un recrutement, informations de premier niveau pour une démarche de recrutement et accès à une base de profils et de CV
Mobilité : <i>Action 1 : Le rendez-vous info Mobilité : limité à 2 heures : 1ere ébauche de l'accompagnement à l'élaboration du projet professionnel. Comment travailler son projet/ Quels sont les différents dispositifs de formation mobilisables</i> <i>Action 2 : Accompagnement Personnalisé à l'Elaboration du Projet Professionnel APEPP (limité à 3 RDV de 1h)</i>
Animation d'un réseau sur certains métiers critiques (premier axe : secrétaires de mairie)
Animation d'un réseau sur les enjeux en organisation et en management (séminaires et groupes de réflexion, etc.)
Chargé d'Inspection en Santé et Sécurité au Travail : information devant instances en charge de l'hygiène et de la sécurité
Expertise en protection sociale statutaire
Calcul des droits de chômage (ARE)
Information générale sur la retraite
Conseils de discipline : frais de fonctionnement
Mission Alerte Ethique
Mission Signalement des actes de violence, discriminations, harcèlement moral ou sexuel, agissements sexistes

**Après discussion, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de :**

- Fixer le taux de cotisation additionnelle applicable à l'ensemble des affiliés à 0,45%, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- Associer à cette cotisation additionnelle le bénéfice des missions suivantes :

Accès aux tendances de l'emploi, à des référentiels métiers, mise à disposition d'outils pour un recrutement, informations de premier niveau pour une démarche de recrutement et accès à une base de profils et de CV
Mobilité : <i>Action 1 : Le rendez-vous info Mobilité : limité à 2 heures : 1ere ébauche de l'accompagnement à l'élaboration du projet professionnel. Comment travailler son projet/ Quels sont les différents dispositifs de formation mobilisables</i> <i>Action 2 : Accompagnement Personnalisé à l'Elaboration du Projet Professionnel APEPP (limité à 3 RDV de 1h)</i>
Animation d'un réseau sur certains métiers critiques (premier axe : secrétaires de mairie)
Animation d'un réseau sur les enjeux en organisation et en management (séminaires et groupes de réflexion, etc.)
Chargé d'Inspection en Santé et Sécurité au Travail : information devant instances en charge de l'hygiène et de la sécurité
Expertise en protection sociale statutaire
Calcul des droits de chômage
Information générale sur la retraite
Conseils de discipline : frais de fonctionnement
Mission Alerte Ethique
Mission Signalement des actes de violence, discriminations, harcèlement moral ou sexuel, agissements sexistes

- Prendre en compte cette décision dans le cadre de la préparation budgétaire de l'exercice 2023 ;
- Donner mandat à la Présidente pour toute acte ou réalisation en rapport avec le recouvrement de la dite cotisation additionnelle.

Fait à Labège,  
le 06 juillet 2022



**La Présidente,**

**Sabine GEIL-GOMEZ**